

# Compte rendu du Conseil de l'École doctorale Cultures et Sociétés (EDCS)

30 juin 2025

Co-rédigé par les représentantes des doctorant.es : Suzanne Leclerc, Katia Belkalem

Direction de l'ED : Claire Oger, Anne-Emmanuelle Veïsse

Directions de laboratoires : Nathalie Carminatti (LIRTES), Fabienne Moine (IMAGER), Nathalie Gorochov (CRHEC), Corine Maitte (ACP)

Assistante administrative : Yanetty Puisard (assistante en gestion administrative de l'École Doctorale)

Représentantes des doctorantes et doctorants : Anna Mamonenko, (LISAA), Katia Belkalem (IMAGER), Solenn Aliji (IMAGER), Suzanne Leclerc (LIRTES)

## Ordre du jour :

1. Point d'information des représentantes
2. Candidature à la direction
3. Bilan des contrats doctoraux
4. Bilan provisoire des remboursements
5. CR du rdv avec Béatrice Meier Muller (DRV de l'UPEC) sur le fonctionnement à venir
6. Propositions de la direction de l'ED concernant
  - \*les formations
  - \*les missions
  - \*les jury

### 1. Point d'information des représentantes

Les représentantes ont présenté l'organisation prévisionnelle de la journée des doctorant.es, envisagée courant novembre 2025, en format hybride avec possibilité d'enregistrement vidéo des communications à distance et d'échanges via le chat. Elles ont également informé le Conseil de la création d'une liste de diffusion par mail ainsi que d'un groupe WhatsApp destiné aux échanges informels sur les événements, les formations, les questions générales et le financement des missions, etc.

### 2. Candidature à la direction

Il est confirmé qu'une candidature à la direction de l'ED a été déposée. Claire Oger a indiqué qu'elle ne répondrait plus directement aux sollicitations après sa démission le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Un relais a été prévu. La présentation de la candidature et le vote du Conseil se tiendront en visioconférence, au plus tard le 11 juillet 2025.

### 3. Bilan des contrats doctoraux

Le bilan des contrats doctoraux attribués a été présenté. Quatorze contrats ont été octroyés, incluant un contrat cofinancé, un contrat Erasme, un contrat handicap et deux contrats spécifiques normaliens. Il a été rappelé qu'environ la moitié des candidat.es a obtenu un

financement, et qu'il restait à finaliser l'attribution de contrats complémentaires (notamment les contrats Frapp attendus prochainement).

Le Conseil a insisté sur la nécessité d'harmoniser les calendriers de sélection avec les autres écoles doctorales.

#### 4. Bilan provisoire des remboursements

Un point a été fait sur l'état des remboursements, marqué par des retards persistants sur l'année 2024. Les dossiers 2025 ont commencé à être instruits. Il a été précisé que la dissolution de la Comue au 1er juillet 2025 n'interromprait pas le règlement des paiements engagés. La direction a rappelé que la procédure de confirmation du remboursement passait par l'envoi d'un mail individuel par les bénéficiaires.

#### 5. Compte rendu du rendez-vous avec la DRV sur le fonctionnement à venir

La coordination territoriale et la mise en place du Collège doctoral, dont l'hébergement administratif sera assuré par la DRV de l'UPEC, ont également été confirmées.

Claire Oger et Anne-Emmanuelle Veisse rendent compte du rendez-vous avec Béatrice Meier-Muller le 20 juin.

#### 6. Propositions de la direction de l'ED concernant les formations, les missions et les jurys

Pour les formations, il est recommandé que les enseignant.es vérifient l'accord préalable de leur composante avant d'assurer des heures, pour clarifier les modalités de financement.

Concernant les missions, la suspension de l'instruction des demandes par l'ED est confirmée jusqu'au 1er octobre, les doctorant.es sont invités à s'adresser aux laboratoires pendant cette période.

La direction a proposé un barème par tranches (moins de 100 euros financés par le laboratoire, de 100 à 300 euros par l'ED, et au-delà sur accord spécifique du Bureau) ainsi que la suppression du remboursement des frais inférieurs à 10 euros (notamment tickets de métro). Les hébergements réservés sur Airbnb ne sont pas éligibles à un remboursement par l'UPEC. Il a également été rappelé qu'à l'avenir un ordre de mission ne pourra être validé qu'à condition que la communication soit effectivement acceptée.

Pour les jurys de soutenance, il est envisagé de demander systématiquement un devis préalable et une justification des frais, avec un plafond indicatif de 750 euros pour une soutenance nationale et 1500 euros pour une soutenance internationale.

Fin de la séance : 16h32